

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 25 NOVEMBRE 2014 A 20H30
- SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL -**

Présents : MAMET Bernard - Christophe MATHEZ – BONNEFOY Robert - BOURQUI Gilles - DEMOLY Fabienne – JEANNEROD Françoise – CRETIN Claire – GENRE Annie – DESPREZ Alain – BOURLAND Frédéric– CAILLAT Marie-Carmen – LACROIX Jean-Sébastien – CHAVIN-GAZALIER Fabien - GRENIER Sandrine –GALLOIS Delphine - CLERC Nicolas – PROST Marcel – GANGNERY Véronique – DELEPOUVE Lionel

Absents : BERTHET Annie (pouvoir à CRETIN Claire) - BENOIT-GUYOD Sébastien (pouvoir à BONNEFOY Robert) – LACROIX Jacqueline (pouvoir à DESPREZ Alain) – BOUTERAON Elisabeth (excusée)

Secrétaire de séance : Fabien CHAVIN-GAZALIER

Le 25 novembre 2014, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 à la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Bernard MAMET, Maire. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire remercie les conseillers et auditeurs présents et leur souhaite la bienvenue.

M. le Maire établit l'ordre du jour suivant :

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

2 – Approbation des comptes rendus des séances du 23 octobre et 30 octobre 2014

3 – Finances :

- Tarifs communaux 2015
- Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre Dame des Neiges
- Location des places de stationnement du N-2 du parking souterrain Place centrale
- Harmonisation du prix de location des places de stationnement du parking souterrain du FPA
- Décision modificative n°4 du budget principal de la commune
- Subvention exceptionnelle au Souvenir Français

4 – Marché de prestation de service d'assurance : signature des marchés

5 – Mise en conformité de l'installation électrique du bâtiment de l'Omnibus : signature du marché

6 – Signature d'une convention avec l'association Côté Cour et la Ligue de l'Enseignement en Franche-Comté pour la programmation de spectacles vivants jeune public

7 – Avenant n°5 à la convention avec le SICTOM du Haut-Jura pour la mise en place de conteneurs semi-enterrés, l'entretien et la collecte de ces conteneurs

8 – Ligne électrique souterraine lieu-dit La Pile Dessus : signature d'une convention de servitude de passage avec ERDF

9 – Personnel : instauration d'un compte épargne temps

10 – Remplacement de M. Alain DESPREZ, délégué du P.N.R

11 – Contrats de maintenance :

- Avec la société C3rb Informatique pour le progiciel de gestion de Médiathèque Orphée
- Avec la société CIRIL pour les progiciels de gestion du service administratif

12 – Liste des marchés signés par M. le Maire

13 – Questions et informations diverses

- Aménagement de la traversée de la RN5 : comptage des carrefours

M. le Maire propose d'ajouter les questions suivantes à l'ordre du jour :

- Ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 800 000 € : signature du contrat avec l'organisme bancaire le mieux disant

- Commission cadre de vie - urbanisme : inscriptions de Françoise JEANNEROD et Delphine GALLOIS

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Fabien CHAVIN-GAZALIER secrétaire de séance.

2. Approbation des comptes rendus des séances du 23 octobre 2014 et 30 octobre 2014

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les comptes rendus des séances du 23 octobre 2014 et 30 octobre 2014.

Aucune remarque n'étant formulée, les comptes rendus sont approuvés à l'unanimité.

3. Finances :

➤ Tarifs communaux 2015

M. le Maire rappelle que la Commission des Finances s'est réunie le 13 novembre et Christophe MATHEZ, rapporteur, propose trois indices d'augmentation pour fixer les nouveaux tarifs :

- Indice INSEE des prix à la consommation – Ensemble progression sur la période du 1.09.13 au 1.09.14 : + 0.3%
- Indice INSEE des prix à la consommation – Alimentation progression sur la période du 1.09.13 au 1.09.14 : - 0.6 %
- Indice INSEE des prix à la consommation – Loyer progression sur la période du 1.09.13 au 1.09.14 : + 1.4 %.

1 - CANTINE & PERISCOLAIRE (Augmentation au **01.09.2015**)

Prestations	Tarifs 2014	Propositions 2015
Cantine (y compris séquence de garderie) le repas pour les familles domiciliées Aux Rousses de 1 enfant	4.50	4.50
Le repas pour les familles domiciliées aux Rousses de 2 enfants	4.25	4.25
Le repas pour les familles domiciliées aux Rousses de 3 enfants	4.05	4.05
Les repas pour les familles domiciliées aux Rousses de 4 enfants et plus	3.85	3.85
Le repas pour les familles non résidentes de 1 enfant	5.60	5.60
Le repas pour les familles non résidentes de 2 enfants	5.40	5.40
Le repas pour les familles non résidentes de 3 enfants	5.00	5.00
Le repas pour les familles non résidentes de 4 enfants et plus	4.70	4.70
Le repas adulte	5.60	5.60

2 – ACCUEIL A.L.S.H. NON RESIDENTS COMMUNE ET STATION (Augmentation au **01.01.2015**)

Non-résidents	Tarifs 2014	Propositions 2015
1H	6.60 €	6.60 €
2H	8.60 €	8.60 €
½ journée	17.20 €	17.20 €
journée	28.80 €	28.90 €

Les séances sont payables d'avance, sans repas et sans animations.

3 - LOCATIONS : (Augmentation au **01.01.2015**)

Locaux	Tarifs 2014	Propositions 2015
Appartement Groupe scolaire	219.30 €/mois	222.50 €/mois

4 - LOCATIONS DE SALLES : (Augmentation au **01.01.2015**)

Salles	Tarifs 2014	Propositions 2015
Salle Gérard Loye du 1/6 au 30/9	56.00 €/jour	57.00 €/jour
Salle Gérard Loye du 1/10 au 31/5	112.00 €/jour	114.00 €/jour
Gymnase du 1/6 au 30/9	74.80 €/jour	76.00 €/jour
	37.70 €/1/2 jour	38.00 €/1/2 jour
Gymnase du 1/10 au 31/5	124.70 €/jour	126.50 €/jour
	62.10 €/1/2 jour	63.00 €/1/2 jour
Salle de gymnastique du Gymnase	51 €/jour 25.50 €/demi-journée	52 €/jour 26 €/demi-journée

Vestiaires et douches du Gymnase	51 € la séance d'occupation	52 € la séance d'occupation
Salle des Narcisses Du 1/10 au 31/5 Du 1/6 au 30/9	112.00 €/jour 56.00 €/jour	114.00 €/jour 57.00 €/jour
Salles de la Ferme Midol Du 1/10 au 31/5 Du 1/6 au 30/9	146.00 €/semaine Ou 22 €/jour	148.00 €/semaine Ou 22.50 €/jour
	97.00 €/semaine ou 15 €/jour	98.50 €/semaine ou 15.50 €/jour
Chalet de Julie	20.50 €/jour	21.00 €/jour
Salle Marguerite	51 €/jour 25.50€/demi-journée	52 €/jour 26.00 €/demi-journée
Salle du restaurant scolaire (sans cuisine et sans vaisselle) en fonction des nécessités du service	205.00 €/jour	208.00 €/jour

Salle des Gentianes et de La Doye (locations commerciales, séminaires, bals associations, expositions) : (Augmentation au 01.01.2015)

Formule de location	Période	SALLE DE L'OMNIBUS		SALLE DE LA DOYE	
		Résidents Tarifs 2014	Non résidents Tarifs 2014	Résidents Tarifs 2014	Non résidents Tarifs 2014
Repas, lunchs, vin d'honneur, bals, locations commerciales, séminaires avec	1/10 au 31/05	366.00 €	420.00 €	258.00 €	294.00 €
	Propositions 2015	371.00 €	426.00 €	262.00 €	298.00 €
mise à disposition de la cuisine et vaisselle	1/6 au 30/9	325.00 €	372.00 €	215.00 €	252.00 €
	Propositions 2015	330.00 €	377.00 €	218.00 €	256.00 €
Expositions, réunions, séminaires, animations sans mise à disposition de la	1/10 au 31/5	276.00 €	319.00 €	198.00 €	226.00 €
	Propositions 2015	280.00 €	323.00 €	201.00 €	229.00 €
vaisselle et de la cuisine	1/6 au 30/9	235.00 €	270.00 €	152.00 €	174.00 €
	Propositions 2015	238.00 €	274.00 €	154.00 €	176.00 €
Forfait mariage, repas de famille avec mise à disposition cuisine et vaisselle	1/10 au 31/5	540.00 €	619.00 €	432.00 €	498.00 €
	Propositions 2015	548.00 €	628.00 €	438.00 €	505.00 €
Du vendredi soir au lundi midi	1/6 au 30/9	456.00 €	522.00 €	345.00 €	394.00 €
	Propositions 2015	462.00 €	529.00 €	350.00 €	400.00 €

5 - VAISSELLE CASSEE OU MANQUANTE OMNIBUS et LA DOYE :

Prestations	Tarifs 2014	Propositions 2015
fourchette, cuillère, verre (l'unité)	3.00 €	3.00 €
couteau, assiette, tasse (l'unité)	5.00 €	5.00 €
pichet, plat, corbeille à pain	11.60 €	11.65 €
louche, plateau	18.60 €	18.65 €

6 - LOCATIONS DE VEHICULES : (Augmentation au **01.01.2015**) Pour le déneigement, minimum ¼ d'heure.

Prestations	Tarifs 2014	Propositions 2015
MB TRAC	121.00 €/H	121.50 €/H
UNIMOG ou MB TRAC (avec débroussailleuse, balai ou turbo neige) :	161.00 €/H	161.50 €/H
Tracto-pelle et chargeur :	142.50 €/H	143.00 €/H
Camion 4 x 4 :	5.50 €/km	5.50 €/km
Camion 4 x 4 :	93.50 €/H	94.00 €/H
Chauffeur tous engins : heure normale	22.50 €/H	23.00 €/H
Chauffeur tous engins : heure de nuit ou dimanche et jours fériés	72.00 €/H	72.50 €/H
Etrave	134.00 €/H	134.50 €/H
Turbine latérale	178.00 €/H	178.50 €/H
Unimog 1650 + Turbo-fraise	259.50 €/H	260.50 €/H
Passage de la saleuse	154.50 €/H	155.00 €/H
Camion benne 3T5	3.00 €/km	3.00 €/km
Véhicules légers MASTER – MOVANO, ...	12.00 €/H	12.00 €/H
Véhicules légers MASTER– MOVANO, ...	3.00/km	3.00 €/km

7 - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL : (A compter du **01.01.2015**)

Prestations	Tarifs 2014	Propositions 2015
Heure normale	22.50 €/H	23.00 €/H
Heure de nuit ou dimanche et jours fériés	72.00 €/H	72.50 €/H

8 - FRAIS FUNERAIRES ET CONCESSIONS AU CIMETIERE : (A compter du **01.01.2015**)

Prestations	Tarifs 2014	Propositions 2015
Chambre funéraire (résident commune) TTC	64.00 €	64.50 €
Chambre funéraire (non résident commune) TTC	70.00 €	70.50 €
Concession 15 ans 1 m x 2 m	113.50 €	114.00 €
Concession 15 ans 2 m x 2 m	211.50 €	212.50 €
Concession trentenaire 1 m x 2 m	204.50 €	205.50 €
Concession trentenaire 2 m x 2 m	363.00 €	364.00 €
Concession cinquantenaire 1 m x 2 m	274.50 €	275.50 €
Concession cinquantenaire 2 m x 2 m	549.00 €	551.00 €
Caveau 2 places (non compris le montant de la concession)	1 230.50 €	1 234.50 €
Caveau 3 places (non compris le montant de la concession)	1 846.00 €	1 852.00 €
Caveau 4 places (non compris le montant de la concession)	2 453.00 €	2 460.50 €
Case enfeu (y compris plaque granit et concession trentenaire)	762.50 €	765.00 €
Case columbarium (y compris plaque granit et concession trentenaire)	458.00 €	460.00 €

9 - DROITS DE PLACE : (A compter du **01.01.2015**)

Prestations	Tarifs 2014	Propositions 2015
En dehors du jour de marché (avec un minimum d'encaissement de 60,98 € si accessoires et véhicule exposant à moins de 5 m du stand)	38.00 € le m ² /jour	38.00 € le m ² /jour
Le jour du marché parking Central, Omnibus, la Cure / le m ² par jour (tarif hors saison touristique été/hiver)	1.50 €	1.50 €
Le jour du marché le m ² /jour (tarif saison touristique été/hiver : du 15/12 au 31/03 et du 15/06 au 15/09)	2.50 €	2.50 €

10 - EXPOSITION VEHICULES : (Augmentation au 01.01.2015)

Prestations	Tarif 2014	Propositions 2015
Véhicules (neufs ou occasions) par unité	5.00 €/jour	5.00 €/jour

11 - FETE PATRONALE : (Augmentation au 01.01.2015)

Prestations	Tarifs 2014	Propositions 2015
petits stands / la semaine	44.00 €	44.50 €
petits manèges ou confiserie / la semaine	86.00 €	86.50 €
grands manèges / la semaine	170.00 €	170.50 €

12 - STATIONNEMENT DOMAINE PRIVE COMMUNAL : (Augmentation au 01.01.2015)

Prestations	Tarifs 2014	Propositions 2015
redevance journalière – haute saison (vacances scolaires)	6.00 €	/
Redevance journalière – Basse saison (hors vacances scolaires)	/	/
redevance hebdomadaire	20.50 €	/
Unité forfaitaire aire de service camping-car (borne + stationnement)	3.60 €	5.00 €

13 - PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOUR EN CLASSE DE MER, DE NATURE :

Des enfants des classes primaires des écoles publiques ou privées (participation acquise dans la limite maximale de 21 jours pendant la totalité de la scolarité de l'enfant.) (A compter du 01.01.2015)

Prestations	Tarifs 2014	Propositions 2015
Séjour en Classe de mer ou de nature par enfant et par jour	11.60 €	12.00 €

14- HALTE GARDERIE (pour les enfants de 3 mois à 6 ans de manière occasionnelle)

Augmentation au 22.12.2014 pour la Garderie Touristique

Non-résidents	Tarifs 2013/2014	Propositions 2014/2015
1 H	6.60 €	6.60 €
2 H	8.60 €	8.60 €
½ journée	17.20 €	17.30 €
journée	28.80 €	28.90 €

15 – DROIT DE TERRASSE : (A compter du 01.01.2015)

Prestations	Tarifs 2014 Par m ² et par an	Propositions 2015 Par m ² et par an
Droit de terrasse	21.00 €	22.00 €

16 – DROIT D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (A compter du 01.01.2015)

Tarif établi par an quelque soit la durée d'occupation

Prestations	Tarifs 2014 Par m ²	Propositions 2015 Par m ²
Panneaux publicitaires amovibles, matériels d'exposition et de vente, occupation pour travaux, etc....	21.00 €	22.00 €

Droit de terrasses / Occupation du domaine public : minimum à percevoir : 1m².

17 – TARIFS BIBLIOTHEQUE COMMUNALE (A compter du 01.01.2015)

Prestations	Tarifs 2014	Propositions 2015
Abonnement annuel (résident) :		
- adultes :	11.50 €	11.50 €
- enfants :	4.50 €	4.50 €
- famille :	22.50 €	22.50 €
- associations :	22.50 €	22.50 €
Abonnement annuel (non résident) :		
- adultes :	15.00 €	15.00 €
- enfants :	6.50 €	6.50 €
- famille :	31.00 €	31.00 €
- associations :	31.00 €	31.00 €
Abonnement limité à un mois pour un nombre de livres illimités (touristes) :	4.50 €	4.50 €
Amendes pour retard dans le retour des livres :		
- 2 ^{ème} rappel (par livre) :	1.00€	1.00€
- 3 ^{ème} rappel (par livre) :	2.10 €	2.10
Amende forfaitaire pour la perte ou la dégradation d'un livre usagé :	La moitié du prix d'acquisition	La moitié du prix d'acquisition
Amende forfaitaire pour la perte ou la dégradation d'un livre récent :	Le prix d'acquisition	Le prix d'acquisition
Location de livres à l'unité (touristes) :		
- adultes :	1.0 €	1.0 €
- enfants :	0.50 €	0.50 €

18 – POSE ET DEPOSE DE DECORATIONS SUR LES IMMEUBLES (A compter du 23.11.2015)

Prestations par intervention	Tarifs 2014	Propositions 2015
Forfait comprenant le personnel et la nacelle	56.50 €	57.00 €

19 - MISE A DISPOSITION DE LA POLICE MUNICIPALE (A compter du 01.01.2015)

Prestations	Tarifs 2014	Propositions 2015
Heure de Police Municipale (agent + véhicule)	48.50 €	49.00 €
Forfait 2H contrôle radar	118.00 €	118.50 €
Forfait pour rendu des données radar (par site)	17.00 €	17.00 €

*** Majoration de 100% les week-ends et jours fériés**

Marcel PROST souhaite qu'un bilan financier de la cantine soit présenté. Christophe MATHEZ lui demande des précisions sur le contenu du bilan (coût du repas, frais de personnel,). M. le Maire indique qu'au moment du vote du compte administratif, un bilan financier des services communaux est réalisé. Christophe MATHEZ précise que le prix de revient du repas est d'environ 1,40€.

Le conseil municipal fixe à l'unanimité les tarifs ci-dessus pour 2015.

➤ **Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre Dame des Neiges**

M. le Maire présente la demande de l'OGEC de l'Ecole Notre Dame des Neiges pour la participation de la commune des Rousses aux frais de fonctionnement de l'établissement,

Il communique la liste des élèves des Rousses inscrits au 1er septembre 2014 : 14 enfants en maternelle et 26 en primaire, soit 40 élèves de la Commune des Rousses,

L'école Notre Dame des Neiges est passée en contrat d'association avec la commune. Selon l'article 89 de la loi du 16 août 2004, les dépenses des écoles sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes des établissements publics,

Pour l'année scolaire 2013/2014 le coût de fonctionnement d'un élève en maternelle publique s'est élevé à 1 285.37 € et pour un élève en primaire publique à 368.18 €, soit pour les élèves de l'école Notre Dame des Neiges :

- 1 285.37 € x 14 élèves maternelle =	17 995.18 €
- 368.18 € x 26 élèves primaire =	<u>9 572.68 €</u>
Total	27 567.86 €

La Commune des Rousses prend en charge :

- le salaire de l'agent d'entretien pour un montant de 21 799.44 €
- les transports pour le ski scolaire et sorties scolaires pour un montant de 1 331.12 €

En conséquence, il convient de déduire cette somme de la participation de la Commune, soit :

27 567.86 € - 23 130.56 € = **4 437.30 €**

Christophe MATHEZ rappelle que chaque année le montant de la subvention est remis à jour en fonction du coût des dépenses de fonctionnement de l'école publique. M. le Maire ajoute que seuls les enfants des Rousses de plus de 3 ans sont pris en compte.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement de la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre Dame des Neiges à la somme de 4 437.30 € pour l'année scolaire 2014/2015.

➤ **Location des places de stationnement du N-2 du parking souterrain Place Centrale**

Suivant l'avis de la commission des finances du 13 novembre 2014, M. le Maire propose de mettre en location les 34 places de stationnement du N-2 du parking souterrain Place Centrale, sans remettre en cause le principe de la vente, afin de ne pas laisser vide des parkings en plein milieu du village.

M. le Maire propose au conseil municipal un prix de location à **68.00 € TTC par mois** charges comprises, une **caution de 68.00 € TTC** correspondant à un mois de loyer et de fixer une **caution pour le BIP d'entrée à 140 € TTC** (correspondant au coût d'achat x 2).

Christophe MATHEZ indique que si un acheteur se présente, la priorité d'achat sera accordée au locataire. Mais s'il refuse d'acheter l'emplacement, il devra libérer cette place pour la vente.

Le taux de remplissage du N-1 est de 70% en moyenne et 100 % en hiver. Il reste encore 9 places disponibles en cette fin année.

Pour mémoire le tarif de location d'une place de stationnement au N-1 avait été fixé à 60.00 € TTC par mois.

Christophe MATHEZ demande au conseil municipal si l'on accepte les locations mois par mois ou non. En cas de résiliation à la fin de l'hiver par exemple, est-ce qu'on acceptera de relouer à la personne l'année suivante ? Si le conseil est favorable à la location mois par mois, est-ce que le tarif de 68 € TTC est suffisant ?

Jean-Sébastien LACROIX pense qu'il vaut mieux louer 34 places sur 3 mois que 5 places à l'année. M. le Maire ne le souhaite pas. Christophe MATHEZ pense que ce parking n'est pas fait pour louer des places uniquement l'hiver.

Gilles BOURQUI propose d'intéresser les commerçants et les hôteliers.

M. le Maire suggère de faire l'essai pendant un an.

Jean-Sébastien LACROIX ne comprend pas le montant des cautions. Christophe MATHEZ répond qu'elles correspondent au prix du BIP multiplié par 2 pour responsabiliser les gens, auquel s'ajoute un mois de loyer.

Frédéric BOURLAND trouve que le montant de la caution est élevé pour le BIP. Jean-Sébastien LACROIX ajoute que le prix de la caution peut être un frein au départ pour la location.

Frédéric BOURLAND souhaite allier ce sujet avec à la question suivante à laquelle il ne prendra pas part au vote, car il est locataire d'une place de parking à la résidence Mandrillon : il constate d'un côté un prix très bas au foyer-logement par rapport aux loyers pratiqués au N-2 qui sont très hauts. Il fait un comparatif avec le parking souterrain de Besançon qui pratique des tarifs à 50 €. Il faut proposer dans l'ensemble un prix des parkings et viser le remplissage. Il remarque que pour la vente des emplacements à 12 500 € TTC il n'y a pas eu une seule offre.

M. le Maire pense qu'il y a de la demande aux Rousses.

Frédéric BOURLAND répond qu'une place couverte aux Rousses vaut environ 50 €.

Christophe MATHEZ ajoute que la commission pense que la prestation du N-1 est différente du N-2 place centrale et au FPA. La commission ne souhaite pas baisser la prestation du N-1 qui, à ce prix-là, est louée.

Marie-Carmen CAILLAT paie déjà une place au FPA et au N-1. Si elle devait payer deux fois 68 €, elle ne les louerait pas.

Lionel DELEPOUVE propose de baisser un peu le tarif pour louer à l'année.

Frédéric BOURLAND indique que s'il doit payer deux fois 68 €, car il a deux places, il ne gardera qu'une seule location, pas deux. Les sommes sont élevées avec les cautions.

M. le Maire rappelle qu'historiquement le parking du Foyer Logement devait servir aux résidents. Mais actuellement les places sont toutes louées à des extérieurs.

M. le Maire soumet au conseil la proposition de la commission, mais c'est le conseil qui vote. Il évoque aussi la possibilité de louer des places aux vacanciers à la semaine au N-1.

M. le Maire propose de fixer le loyer d'une place de stationnement au niveau N-2 du parking souterrain à 68 € TTC par mois charges comprises, de fixer à 70 € le montant de la caution pour le BIP et à 68 € de caution pour la location.

Frédéric BOURLAND ne prend pas part au vote.

Le conseil décide par :

Nombre de votants : **21**

Pour : **14**

Abstention : **1** (Nicolas CLERC)

Contre : **6** Lionel DELEPOUVE, Marie-Carmen CAILLAT, Fabien CHAVIN-GAZALIER, Delphine GALLOIS, Claire CRETIN, Véronique GANGNERY

La location à l'année des places de stationnement du niveau N-2 du parking de la place centrale moyennant un loyer mensuel de 68 € TTC et charges comprises et fixe le montant de la caution à 68 € correspondant à un mois de loyer et à 70 € le montant de la caution pour le bip de la porte de garage.

➤ **Harmonisation du prix de location des places de stationnement du parking souterrain du FPA**

Lors de sa réunion du 13 novembre 2014, la commission des finances a proposé d'harmoniser le loyer des places de stationnement du parking souterrain du FPA avec le loyer pratiqué au N-2 du parking souterrain Place Centrale en fixant un nouveau loyer, après résiliation des baux à échéance, à **68.00 € TTC, charges comprises, par mois.**

La modification du tarif ne peut se faire que lors du renouvellement du bail.

Actuellement, une place est vide sous le FPA

Claire CRETIN est surprise car c'est plus du double du loyer actuel. Christophe MATHEZ répond qu'il s'agit d'une harmonisation des loyers.

M. le Maire rappelle qu'il faut défendre les intérêts de la commune.

Frédéric BOURLAND ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le prix des loyers des places de stationnement du Foyer-logement Mandrillon à 68.00 € TTC et charges comprises pour tout renouvellement de contrat de location.

➤ **Décision modificative n°4 du budget principal de la commune**

M. le Maire propose au conseil municipal la DM n°4 en annexe 1 en vue de :

- modifier les écritures comptables concernant la participation financière de la Commune de Bois d'Amont aux travaux sur la Maison Forestière
- augmenter les crédits du chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés.

Chapitre	Article	LIBELLE	Montant
012	64111	Rémunération principale	+ 25 000.00
012	6413	Personnel non titulaire	+ 25 000.00
023		Virement à la section d'investissement	- 50 000.00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT			0.00
Opération	Article	LIBELLE	Montant
190	458190	Opération sous mandat	+ 3 315.77
630	2313	Constructions	- 50 000.00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			- 46 684.23
Opération	Article	Libellés	
190	458290	Opération sous mandat	+ 3 315.77
021		Virement de la section de fonctionnement	- 50 000.00
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			- 46 684.23

Accord unanime du conseil municipal

➤ **Subvention exceptionnelle au Souvenir Français**

M. le Maire propose au conseil municipal une subvention exceptionnelle au Souvenir Français de **1 237 €** pour le déplacement et l'installation des deux stèles à la Cassine.

Christophe MATHEZ ajoute que cette somme représente le cout dû à l'entreprise. La commune verse cette somme au Souvenir Français pour le paiement de la facture à l'entreprise et le Souvenir Français aura une subvention de la commune qu'il reversera à une association de son choix et la subvention de la commune à cette association sera diminuée d'autant.

Christophe MATHEZ informe le conseil municipal qu'une grande partie des travaux a été réalisée en régie comme au jardin du souvenir.

Le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 237 € au Souvenir Français.

➤ **Ouverture d'une ligne de trésorerie de 800 000 € : signature du contrat avec l'organisme bancaire le mieux disant**

M. le Maire informe le conseil municipal que la ligne de trésorerie interactive de 800 000 € souscrite auprès de la Caisse d'Epargne arrive à échéance le 9 décembre 2014 et il convient de la renouveler afin de permettre le financement du programme d'investissement.

Une consultation a été lancée auprès de la Caisse d'Epargne, du Crédit Mutuel et du Crédit Agricole avec une date limite de réception des offres au 28 novembre 2014 pour une signature de contrat au plus tard le 8 décembre 2014.

M. le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer le contrat avec l'organisme bancaire le mieux disant.

Accord unanime du conseil municipal.

4. Marché de prestation de service d'assurance : signature des marchés

M. le Maire informe le conseil municipal que la Société ECOFINANCES a proposé son aide pour réaliser des économies sur les primes d'assurance réglées par la commune. Après examen de la situation, un marché de prestation de service d'assurance a été élaboré avec son concours pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018. Il comprend 4 lots :

Lot 1 dommage aux biens

Lot 2 responsabilité civile

Lot 3 flotte automobile et auto mission

Lot 4 protection juridique de la commune, de ses élus et de ses agents.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 3 octobre 2014 sur la plateforme de dématérialisation et dans le journal le Progrès. La commune a reçu les offres suivantes :

- La SMACL pour les lots 1 et 3
- Le cabinet MOUREY-JOLY avec la CFDP pour le lot 4
- Le cabinet DELHOMME avec ALLIANZ et COVEA RISK pour les lots 1 – 2 et 3
- GROUPAMA pour le lot 3

M. le Maire présente les conclusions de l'analyse des offres et propose au conseil municipal les attributions de marché suivantes :

- **Lot n°1 : Dommage aux biens** : Cabinet DELHOMME avec ALLIANZ avec une prime de 20 661.09 € TTC et un taux de 0.649 €/m².

- **Lot n° 2 : Responsabilité Civile** : Cabinet DELHOMME avec ALLIANZ avec une prime de 9 162.99 € TTC et un taux de 0.773% de la masse salariale hors charges patronales.

- **Lot n°3 : Flotte automobile et auto mission** : GROUPAMA avec une prime de 11 900.37 € TTC pour 21 véhicules

- **Lot n°4 : Protection juridique** : Cabinet MOUREY JOLY avec CFDP avec une prime de 740.10 €.

Christophe MATHEZ indique que cela représente une économie de 50 000 € de prime d'assurance. Pendant trois ans, la commune va en verser la moitié au cabinet conseil qui se rémunère sur la moitié des gains réalisés.

Frédéric BOURLAND préconise de faire attention à ce que les primes d'assurance n'augmentent pas exagérément tous les ans.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer les marchés de prestation de service d'assurance en cause.

5. Mise en conformité de l'installation électrique du bâtiment de l'Omnibus : signature du marché

M. le Maire explique que suite à la visite de la commission de sécurité, la Commune doit mettre en conformité l'installation électrique du bâtiment Omnibus (Service technique, salle des fêtes, local pompier, école maternelle,...). Suite au rapport du cabinet de contrôle SOCOTEC tenant lieu de cahier des charges, M. Jean-Pierre CUINET a consulté 4 entreprises d'électricité selon les critères de sélection des offres suivants :

- prix des prestations : 60%
- Valeur technique : 40%

Les entreprises suivantes ont été consultées :

- PORTIGLIATTI qui n'a pas donné suite ;
- Julien MARCHANDISE pour un montant total de travaux HT de 88 355.24 € ;
- Electricité RIGOULOT qui ne peut pas donner suite seul et qui se regroupe avec l'entreprise CRICELEC ;
- CRICELEC pour un montant total HT de 76 666.40 €.

Nicolas CLERC remarque que le montant dans le rapport d'analyse des offres est erroné concernant CRICELEC. Il demande si c'est uniquement M. CUINET qui fait l'analyse des offres.

M. le Maire répond oui, cela fait partie de ses fonctions.

***NB** : le montant du rapport d'analyse des offres n'est pas erroné car il faut inclure une demande interne des services techniques pour l'Omnibus de 9 800.00 € HT.*

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le marché de travaux de mise en conformité de l'installation électrique du bâtiment de l'Omnibus avec l'entreprise CRICELEC pour un montant de 76 666.40 € HT.

6. Signature d'une convention avec l'association Côté Cour et la Ligue de l'Enseignement en Franche-Comté pour la programmation de spectacles vivants jeune public :

M. le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention avec l'association Côté Cour et la Ligue de l'Enseignement de Franche-Comté ayant pour objet d'organiser et gérer une programmation d'actions culturelles auprès des enfants des Rousses.

Pour la saison 2014/2015, Côté Cour proposera au moins un spectacle adapté à différents niveaux scolaires (maternelle, élémentaire), pour un total de 265 places (85 en maternelle et 180 en primaire).

Le montant de l'aide financière accordée par la Commune des Rousses est de 9€ par place de spectacle mise à disposition, soit 265 places x 9 € = 2 385 € pour la saison 2014/2015, soit de septembre 2014 à juin 2015.

Les tarifs d'entrée au spectacle en séance scolaire sont fixés à 3.80 € par enfant pour les élèves dont les classes sont affiliées à la Ligue de l'enseignement de Franche-Comté et 4.80 € par enfant pour les classes non affiliées (gratuité pour les accompagnateurs).

Cette convention est applicable pour la saison 2014/2015, soit de septembre 2014 à juin 2015. Elle est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation écrite de l'une ou l'autre des parties avant le 1er mars de l'année scolaire suivante.

Alain DEPREZ demande si l'aide financière de 9 € inclut le prix du billet d'entrée. Christophe MATHEZ répond que cela s'ajoute mais ça représente la quote-part de l'école affiliée à la ligue (SCOLECUREUIL). Fabienne DEMOLY précise que les deux spectacles auront lieu aux Rousses.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer cette convention au nom de la Commune.

7. Avenant n°5 à la convention avec le SICTOM du Haut-Jura pour la mise en place de conteneurs semi-enterrés, l'entretien et la collecte de ces conteneurs

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 27 mai 2005, il a été autorisé à signer une convention avec le SICTOM du Haut-Jura pour la mise en place de conteneurs semi-enterrés, l'entretien et la collecte de ces conteneurs.

L'avenant n°1, autorisé par délibération du Conseil Municipal du 25 février 2010, a permis la réalisation de 12 nouveaux points de collecte et l'avenant n° 2, autorisé par délibération du conseil municipal du 2 février 2012 a permis la réalisation de 14 points de collecte et l'avenant n° 3 autorisé par délibération du 8 novembre 2012 a permis la réalisation de 6 nouveaux points de collecte et l'avenant n°4 a permis la réalisation de 6 nouveaux points de collecte.

Par le biais de cet avenant n°5, la Commune s'engage à mettre à disposition du SICTOM du Haut-Jura 1 nouveau point de collecte (route du Sergent-Chef Benoit Lizon), représentant un total de 4 conteneurs semi-enterrés, et accepte l'agrandissement du point de collecte « croisement route du Noirmont/route du Chazar » par l'installation d'une cuve supplémentaire. M. le Maire propose de ne pas valider le site de la Bourbe dont l'emplacement ne donne pas satisfaction (décision prise communément avec le SICTOM).

Annie BERTHET indique que le point de collecte situé au niveau de l'Office du Tourisme est souvent sale et le SICTOM ne relève pas assez souvent les molocks.

Gilles BOURQUI ajoute que les conteneurs supplémentaires route du Sergent Benoit-Lizon vont alléger le site du Faubourg.

Véronique GANGNERY a remarqué qu'en règle générale, ce sont les molocks bleus qui débordent.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer l'avenant N° 5 avec le SICTOM.

8. Ligne électrique souterraine lieu-dit La Pile Dessus : signature d'une convention de servitude de passage avec ERDF

M. le Maire propose au conseil municipal la signature d'une convention de servitude de passage d'une ligne souterraine de distribution publique d'électricité avec ERDF pour le passage d'une canalisation électrique souterraine HTA 20 000 Volts La Pile Dessus parcelle E 921 et la mise en place d'un coffret encastré.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention au nom de la commune.

9. Personnel : instauration d'un compte épargne temps

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale,
Vu le décret n° 2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne temps dans la Fonction Territoriale,
Vu le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 modifiant certaines dispositions relatives au compte épargne temps dans la Fonction Publique Territoriale,
Vu l'avis favorable du conseil municipal en date du 19 juin 2014,
Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 28 octobre 2014

Le Maire indique qu'il est institué dans la collectivité des Rousses un compte épargne temps. Ce compte permet à leurs titulaires d'accumuler des droits à congés rémunérés en jours ouvrés. Il est ouvert à la demande expresse, écrite, et individuelle de l'agent, qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés.

Le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60 jours, l'option de maintien sur le CET de jours épargnés ne peut donc être exercée que dans cette limite. Les jours que l'agent a choisi de maintenir sur son CET pourront être utilisés sous forme de congés.

L'alimentation du compte épargne temps doit être effectuée par demande écrite de l'agent avant la fin de chaque année civile.

Le Maire indique que l'autorité territoriale est tenue d'ouvrir le compte épargne temps au bénéfice du demandeur dès lors qu'il remplit les conditions énoncées ci-dessous. Les nécessités de service ne pourront lui être opposées lors de l'ouverture de ce compte mais seulement à l'occasion de l'utilisation des jours épargnés sur le compte épargne temps.

Il précise, dès lors, qu'il convient d'instaurer les règles de fonctionnement suivantes :

1 La Commune des Rousses autorise l'indemnisation ou la prise en compte au sein du RAFP des droits épargnés :

- Soit au terme de l'année civile, le nombre de jours inscrits sur le CET ne dépasse pas 20 : l'agent ne peut alors utiliser les droits épargnés qu'en prenant des jours de congé.
- Soit au terme de l'année civile, le nombre de jours accumulés sur le CET est supérieur à 20. Les 20 premiers jours ne peuvent être utilisés que sous la forme de jours de congés. Pour les jours au-delà du 20ème, une option doit être exercée, au plus tard le 31 janvier de l'année suivante.

2 Le compte épargne temps ouvert par un agent sera alimenté exclusivement par le report des congés annuels, et pour les agents des Services Techniques des congés annuels et des RTT.

3 Un délai de préavis de trois mois devra être respecté par l'agent pour informer la Collectivité de l'utilisation d'un congé au titre de son compte épargne temps.

Le conseil municipal décide à l'unanimité l'instauration d'un compte épargne temps pour le personnel communal.

10. Remplacement de M. Alain DESPREZ, délégué du P.N.R

M. le Maire explique qu'en tant que membre de l'organe délibérant du PNR, l'indépendance de M. Alain DESPREZ en qualité de commissaire-enquêteur pourrait être mise en doute à l'occasion d'enquêtes publiques dans le périmètre du parc.

C'est pour cette raison que M. le Maire propose au conseil municipal de remplacer M. Alain DESPREZ, délégué du PNR.

Alain DESPREZ regrette cette situation car sa décision ne revêt pas un caractère velléitaire ou versatile en élisant un nouveau délégué seulement 6 mois après les élections municipales. Il pourra malgré tout, en tant que force vive du territoire, participer à des commissions sur le SCOT sans voter les décisions.

M. le Maire demande qui succède à Alain DESPREZ au Parc Naturel Régional avec Jacqueline LACROIX.

Aucun candidat ne se présente. La question est reportée à la prochaine séance.

11. Contrats de maintenance :

➤ Avec la société C3rb Informatique pour le progiciel de gestion de Médiathèque Orphée

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat de maintenance avec la société C3rb Informatique pour la maintenance du progiciel de gestion de Médiathèque Orphée comprenant :

- l'assistance et téléassistance
- la maintenance corrective et évolutive
- la réalisation de prestations d'information et de documentation fonctionnelles

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- durée : 1 an, renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 36 mois ;
- redevance forfaitaire de 583.04 € HT par an.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le contrat de maintenance avec la société C3rb Informatique.

➤ Avec la société CIRIL pour les progiciels de gestion du service administratif

M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler le contrat de maintenance avec la société CIRIL pour la maintenance des progiciels de gestion du service administratif :

- la fourniture des nouvelles versions de logiciels de base et SGBD, si ces services ne sont pas fournis par ailleurs ;
- la mise à jour des progiciels standards d'application ;
- l'assistance d'exploitation technique ;
- l'assistance Formation En Ligne - AFEL

Les caractéristiques principales sont les suivantes :

- durée : 1 an, renouvelable deux fois par décision expresse, sans toutefois dépasser 3 années ;
- redevance forfaitaire de 10 684.60 € HT par an, soit 2 671.15 € HT par trimestre.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer le contrat de maintenance avec la société CIRIL.

Christophe MATHEZ informe le conseil municipal de la mise en place d'un nouveau serveur informatique de la mairie.

12. Liste des marchés signés par M. le Maire

M. le Maire fait part au conseil municipal de la liste des marchés signés par M. le Maire. Cette liste est consultable en mairie.

13. Commission cadre de vie - urbanisme : inscription de deux nouveaux membres

A la demande des intéressées, M. le Maire propose au conseil municipal d'inscrire Françoise JEANNEROD et Delphine GALLOIS à la commission cadre de vie-urbanisme. Accord unanime.

14. Questions et informations diverses

- Aménagement de la traversée de la RN5 : un comptage des véhicules aux carrefours aura lieu Mardi 30 décembre : Christophe MATHEZ demande aux conseillers de s'inscrire sur les deux créneaux proposés. Deux autres comptages auront lieu aussi en janvier et en février 2015.
- Christophe MATHEZ précise que la commune finance une séance de cinéma à Noël pour les écoles publiques et privées : c'est le cadeau de Noël aux écoliers. Annie GENRE remarque que les écoles vont deux fois au cinéma au cours du 1^{er} trimestre, c'est bien.
- Christophe MATHEZ informe le conseil municipal que la SOGESTAR organise le transport du Père Noël le 24 décembre et la commune offre le vin chaud à 16h devant la mairie : la distribution du bulletin municipal et de l'agenda aura lieu à cette occasion. Il y aura en même temps, une animation traditionnelle à La Doye avec un magicien.
- Françoise JEANNEROD présente le projet de forum des associations : 22 associations ont répondu à l'invitation le 20 novembre. Chaque association s'est présentée. 13 associations sont partantes pour

organiser ce forum en septembre, le 5 ou 12 septembre 2015 pour ne pas le faire en même temps que Morez. Il serait peut-être possible de le jumeler avec les portes ouvertes du centre sportif. La prochaine réunion aura lieu le 12 janvier 2015.

- M. le Maire informe le conseil municipal que la commune des Rousses n'a pas été sélectionnée dans le projet AMI Centre Bourgs. Sur les douze communes de Franche-Comté, deux ont été retenues : Salins les Bains (39) et Giromagny (90). Christophe MATHEZ rappelle que toutes les personnes qui ont travaillé sur la préparation de la candidature des Rousses, se sont bien battues, élus et services.
- M. le Maire fait part de l'invitation pour une réunion à la CCSR lundi 1^{er} décembre à 18 h 00 de présentation de la future muséographie de l'espace des mondes polaires au siège de la communauté de communes.
- Marcel PROST informe le conseil municipal que les travaux de réfection du pont des rivières sont terminés depuis le 1^{er} novembre. Cela améliore bien les conditions de liaison routière entre les Rousses et Prémanon.
- Lionel DELEPOUVE souhaite des informations sur la reprise des travaux du Turu. Alain DESPREZ répond qu'ils sont prévus au printemps 2015. Les renseignements sont en ligne sur le site de la Préfecture.
- Marcel PROST est étonné que ce soit une entreprise privée qui ait fait le talus en face de la fromagerie et non pas les services techniques communaux. Fabien CHAVIN-GAZALIER pense que c'est préférable. Gilles BOURQUI ajoute que la commune n'a pas d'agent qualifié en jardin et espaces verts. Marcel PROST propose de former quelqu'un.
- Gilles BOURQUI indique que l'engin de déneigement HOLDER a été réceptionné le 19 novembre.
- ZA André Lizon : le nivellement des plateformes est terminé et le détournement des réseaux humides est réalisé.
- M. le Maire confirme que le projet de caserne des pompiers est inscrit officiellement dans le programme du SDIS.
- Robert BONNEFOY trouve judicieux de faire un cheminement piéton le long de la route des Rousses en Bas sur la conduite actuelle. Jean-Sébastien LACROIX, Président du SIE en parlera au maître d'œuvre.

Prochain conseil : le jeudi 18 décembre à 18h30

Lotissement les Crêtets : réunion de travail du conseil le lundi 8 décembre à 16h30.

Clôture de séance à 22h49.

Le Secrétaire de séance,

Fabien CHAVIN-GAZALIER



Le Maire,



Bernard MAMET

